

(1)

( N° 109. )

---

## Chambre des Représentants.

---

SÉANCE DU 21 FÉVRIER 1895.

---

**Fixation de la quantité de houblon que doit contenir une tonne de bière.**

(Pétition d'habitants de régions houblonnières présentée le 11 décembre 1894.)

---

### RAPPORT

FAIT, AU NOM DE LA COMMISSION PERMANENTE DE L'INDUSTRIE (1), PAR  
M. DEBONTRIDDER.

---

**MESSIEURS,**

Par pétition n° 115 R. C., des habitants de régions houblonnières exposent la situation pénible faite au commerce et à la culture du houblon et préconisent le vote d'une loi fixant la quantité de houblon que doit contenir une tonne de bière.

La Commission de l'Industrie, réunie en séance du 21 février 1895, estime que la demande formulée porte atteinte à la liberté commerciale, et propose à la Chambre de passer à l'ordre du jour.

*Le Rapporteur,*

**FRITZ DE BONTRIDDER.**

*Le Président,*

**EUGÈNE MEEUS.**

---

(1) La Commission permanente de l'Industrie est composée de MM. MEEUS, président, JANSSENS, ANCION, DE WINTER, BEECKMAN, DE HEMPTINNE, SNOY, FLÉCHET, MAENHAUT, CARTUYVELS (Hyacinthe), DE BONTRIDDER, HEMELEERS, FICHEPET.

---